



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 22 MAI 2018

En communication

Patrick AUBIN
Pascal BAUDE
Christine BELLEVILLE
Pascal BOUCHET
Marc CHATAIN
Serge DAGADA
Jean-Louis DUGRAVOT
Muriel EYL
Jean-Claude HEBRAS
Gisèle LE TUHAUT
Marianne MAZEL
Annie MOREAU
Charles SCOTTO
Pierre SIONNEAU
Nicolas ZAJAC
Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT
Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

10 h 40

Les membres de la COC en communication procèdent à :

- . la validation des retours de contrôle des FDME pour les compétitions seniors féminine et masculine.
- . l'analyse des 1/8° et 1/4 de finale des Championnats et Challenge de France moins de 18 ans féminins.

Les deux premiers tours des finalités -18F se sont déroulés dans un excellent esprit et la commission n'a relevé aucune anomalie tant dans le déroulement des rencontres que dans la composition des équipes.

La COC remercie les 64 équipes et leur encadrement pour leur fair-play et le respect des consignes données et, félicite les équipes qualifiées pour le carré final. Les tableaux des demi-finales et finales sont ensuite validés.

La commission a entériné :

- . le forfait isolé de Morsang Fleury déclaré le vendredi précédant la rencontre : le club ne s'est pas déplacé à Lure Villers en N2M poule 4
- . une pénalité sportive pour le club de Lesneven Le Folgoët en N3F poule 2 pour avoir fait participer une joueuse trop jeune (née en 2001 et non surclassée).

Les membres de la commission regrettent le nombre trop important d'absences de secrétaire et la défaillance inexcusable du club de Villemomble qui s'est déplacé à Echirolles-Eybens (N2F poule 3) avec un jeu de maillots sans numéros inscrits au dos.

S'ils notent une amélioration certaine dans la régularisation des officiels de table de marque (*opération de prévention sous la responsabilité de Nicolas Zajac et Serge Dagada visant à préparer dans les meilleures conditions possibles la future saison*), ils constatent également que certains clubs refusent toute régularisation des situations des dirigeants qu'ils ont proposés.



FINALITES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE METROS/ULTRAMARINS

(04 au 09 juin 2018 à la Halle G. Carpentier - Paris 13°)

Tirage des poules ultramarines

POULE FEMININE

Poule A : n°1 Réunion, n°2 Guyane

Poule B : n°1 Guadeloupe, n°2 Martinique, n°3 Mayotte

POULE MASCULINE

Poule A : n°1 Réunion, n°2 Mayotte

Poule B : n°1 Guyane, n°2 Guadeloupe, n°3 Martinique

TOURNOI ULTRAMARIN

Lundi 04 juin 2018

HORAIRE	MATCH	POULE	CLUB A	CLUB B
13 H 00	1	FEM POULE B	1B GUADELOUPE	3B MAYOTTE (COMBANI HBC)
14 H 15	2	MAS POULE B	1B GUYANE (AJSE CAYENNE)	3B MARTINIQUE
15 H 30	3	FEM POULE A	1A REUNION (HBF SAINT DENIS)	2A GUYANE (ASC LE GELDAR DE KOUROU)
17 H 30	4	MAS POULE A	1A REUNION (CASE CRESSONNIERE)	2A MAYOTTE (ASC TSINGONI)
19 H 30	5	FEM POULE B	PERDANT MATCH 1 (GUADELOUPE <u>ou</u> MAYOTTE)	2B MARTINIQUE

Mardi 05 juin 2018

HORAIRE	MATCH	POULE	CLUB A	CLUB B
13 h 00	6	MAS POULE B	PERDANT MATCH 2 (GUYANE <u>ou</u> MARTINIQUE)	2B GUADELOUPE
14 H 15	7	FEM POULE B	VAINQUEUR MATCH 1 (GUADELOUPE <u>ou</u> MAYOTTE)	2B MARTINIQUE
15 H 30	8	MAS POULE A	1A REUNION (CASE CRESSONNIERE)	2A MAYOTTE (ASC TSINGONI)
17 H 30	9	FEM POULE A	1A REUNION (HBF SAINT DENIS)	2A GUYANE (ASC LE GELDAR DE KOUROU)
19 H 30	10	MAS POULE B	VAINQUEUR MATCH 2 (GUYANE <u>ou</u> MARTINIQUE)	2B GUADELOUPE



Finales Ultramarines (mercredi 06 juin)

HORAIRE	CATEGORIE	CLUB A		CLUB B
14 H 00	Place 3/4 Ultramarin Masculin	(Second poule A)	/	(Second poule B)
16 H 00	Place 3/4 Ultramarin Féminin	(Second poule A)	/	(Second poule B)
18 H 00	Finale Ultramarine Féminin	(Premier poule A)	/	(Premier poule B)
20 H 00	Finale Ultramarine Masculin	(Premier poule A)	/	(Premier poule B)

Finales Métros/Ultramarines (samedi 09 juin)

HORAIRE	CATEGORIE	CLUB A (club recevant)		CLUB B (club visiteur)	TITRE DELIVRE AU VAINQUEUR
09 H 30	N3 FEMININE	(Troisième des finales Ultramarines)	/	Le meilleur premier des 8 poules de N3F	Championne de France N3F 2017/2018
11 H 30	N3 MASCULINE	(Vice-Champion de France Ultramarin)	/	Le meilleur premier des 8 poules de N3M	Champion de France N3M 2017/2018
13 H 30	N2 FEMININE	(Vice-Championne de France Ultramarin)	/	Le meilleur premier des 4 poules de N2F	Championne de France N2F 2017/2018
15 H 30	N2 MASCULINE	(Champion de France Ultramarin)	/	Le meilleur premier des 6 poules de N2M	Champion de France N2M 2017/2018
17 H 30	N1 FEMININE	(Championne de France Ultramarin)	/	Le meilleur premier des 3 poules de N1F	Championne de France N1F 2017/2018



ORGANISATION DES FINALITES DES BARRAGES N3M ET -18F/M

COMPETITION & DATE	CLUB ORGANISATEUR
BARRAGE N3 MAS ACCESSION N2 <i>Samedi 09 juin 2018</i>	LA ROCHE SUR YON VENDEE HB (6285001)
MOINS 18 MASCULINS CHPT FALCONY & CHALLENGE HONNEUR <i>Samedi 26 & Dimanche 27 mai 2018</i>	STADE PESSACAIS UC HB (6033007)
MOINS 18 MASCULINS CHPT ELITE & CHPT EXCELLENCE <i>Samedi 26 & Dimanche 27 mai 2018</i>	HBC ARAMON (6130037)
MOINS 18 FEMININS CHPT GARCONNET & CHALLENGE HONNEUR <i>Samedi 02 & Dimanche 03 juin 2018</i>	BLANC MESNIL SPORT HB (5893012)
MOINS 18 FEMININS CHPT ELITE & CHPT EXCELLENCE <i>Samedi 02 & Dimanche 03 juin 2018</i>	US VENDOMOISE HANDBALL (5441001)

TIRAGE DES BARRAGES N3M ACCESSION N2M

- . le second de la poule 7 contre second de la poule 2
- . le second de la poule 3 contre le second de la poule 5
- . le second de la poule 6 contre le second de la poule 4
- . le second de la poule 8 contre le second de la poule 1

RAPPEL

1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à sportive@ffhandball.net et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT s.petit@ffhandball.net.

2/ PROCEDURE EN CAS DE DIFFICULTES INFORMATIQUES

Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND, la FDME ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

3/ DELAI DE TRANSMISSION DES RESULTATS (art. 98.7 du RG)

Le club recevant doit envoyer les feuilles de match électroniques par téléchargement via le logiciel de la FDME comme suit :

- . avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 17 h
- . avant 20 h pour les rencontres programmées avant 17 h.



4/ TELECHARGEMENT DE LA BASE DE DONNEES (art. 98.2.2 du RG)

Il est impératif de télécharger au plus tôt la base de données le vendredi midi voire le samedi matin afin d'avoir une mise à jour la plus précise possible. Si des anomalies sont constatées pour l'équipe visiteuse ou recevante suite à un téléchargement au-delà des 24 h avant la rencontre, le club recevant sera sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est déterminé dans le Guide financier.

5/ CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET (as.pointet@ffhandball.net).

6 / JOUEURS(SES) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier. Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veuillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

ATTENTION : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

7 / GESTHAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire **IMPERATIVEMENT** sur <http://support.ffhandball.org>

Fait à Gentilly, le 24 mai 2018

Le Président, P. BAUDE



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 19/20 MAI 2018
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	- JS CHERBOURG MANCHE HB N3M/P3
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME / Non-respect du délai de mise à jour de la base de données)	- ISSY-PARIS HAND Playoffs LFH - AS BTP NICE HANDBALL N2M/P6 - LES OLONNES VENDEE HB N3M/P2 - BOGNY HANDBALL N3M/P5 - OGC NICE COTE D'AZUR HB N1F/P1 - VILLOMBLE HANDBALL N2F/P3 - AL VOIRON HB N3F/P8 - HBC BULLY LES MINES N3F/P4
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	- LESNEVEN LE FOLGOET HB N3F/P3
* <u>FORFAIT</u>	- MORSANG-FLEURY HB N2M/P4

* Sous réserve des procédures en cours

Afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : «Accéder aux procès-verbaux...». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.